



EELV Commission Sports - Loisirs - Tourisme

sport-loisirs-tourisme@eelv.fr

Municipales 2014

Le sport et le tourisme au service de villes en transition

édition décembre 2013

Municipales 2014 – Le sport et le tourisme au service de villes en transition



Sommaire

- **Édito**
- **Fiches thématiques :**
 - *Une politique municipale ambitieuse pour le tourisme*
 - *Un plan vélo pour ma ville*
 - *Écologiser les manifestations sportives*
 - *Répartir les subventions*
 - *Une gestion responsable des équipements sportifs*
 - *Un développement maîtrisé des sports de nature*
 - *Sport scolaire et périscolaire*
- **Fiches de territoires**
 - *Rennes*
 - *Pontivy*
 - *Paris – Sport & Tourisme*

Édito

Le soutien local d'EELV au sport et au tourisme ne va pas de soi. Transports lourds, impact sur l'environnement local, investissements budgétaires parfois douteux... Les grands projets touristiques et sportifs ne sont pas toujours légitimes et bernent trop souvent les élu/es locaux en quête de notoriété. A l'approche de l'Euro 2016 de football, plusieurs grandes municipalités s'endettent ainsi sur plusieurs décennies pour des grands stades à la pérennité incertaine, comme l'exemple du Mans l'a récemment rappelé.

Pour autant, le sport et le tourisme sont vecteurs de mixité sociale, de bien-être individuel et de développement local. Ils peuvent s'associer à l'économie sociale et solidaire et intégrer la participation citoyenne. Ils ont toute leur place dans la transition écologique des territoires. Les municipalités et les intercommunalités assument un rôle majeur dans ces deux secteurs. Il revient

aux futur/es élu/es écologistes d'élaborer des stratégies équilibrées pour favoriser le sport pour tou/tes et un tourisme respectueux de l'avenir.

Avec une série de fiches synthétiques, nous proposons aux groupes locaux d'EELV des pistes pour bien cerner les enjeux et définir leur programme thématique. Nous proposons aussi un appui aux futur/es conseiller/es qui prendront en main une délégation aux sports ou au tourisme.

Notre démarche se veut collaborative et participative: n'hésitez pas à nous faire parvenir vos programmes locaux sur ces thématiques, afin d'enrichir ce guide.

Anne-Lise, Arnaud, Frédéric, Julien, Vincent...

...et toute l'équipe de la commission Sport-Loisirs-Tourisme

Remerciements à **Didier** (Rennes) et **André** (Pontivy) !

1. Une politique municipale ambitieuse pour le tourisme

Contexte général

Premier secteur de notre économie, le tourisme est une activité essentielle pour notre pays. La France est riche de la diversité de ses destinations et a une image positive auprès de nombreuses clientèles internationales. En outre, avec près de 80 millions d'arrivées de touristes internationaux, la France est la première destination touristique mondiale. Ce secteur génère 900 000 emplois salariés directs. Il constitue une part fondamentale de l'économie des territoires. Bien évidemment, cette activité très contributrice du développement économique est fortement confrontée au défi de la durabilité.

Le plus souvent insuffisamment pris en compte par les pouvoirs publics et les acteurs privés, le développement touristique d'une commune (ou plus largement d'un territoire) peut être une vraie stratégie de développement territorial pour une équipe municipale. Générateur d'emplois et de richesses, c'est aussi un moyen de préserver et d'améliorer le cadre de vie des administrés et il peut avoir un impact social fort. Au cœur d'une politique municipale écologiste, la préservation de l'environnement et du patrimoine matériel et immatériel sont vos premiers atouts. Les choix des lieux de vacances a souvent un lien très important avec la qualité des espaces naturels. Ainsi, le soutien et la généralisation des techniques Haute Qualité Environnementale appliquées aux hébergements et équipements touristiques relève aussi de cet enjeu. En outre, le tourisme est par ailleurs un vecteur efficace de diffusion pédagogique des principes liés à l'environnement en direction du grand public et des scolaires : l'information, la sensibilisation, l'éducation de la population.



1. Une politique municipale ambitieuse pour le tourisme

La compétence tourisme d'une commune

La compétence touristique appartient aux communes qui l'exercent librement. La collectivité peut décider de la création d'un **office municipal du tourisme** (OT). Dans ce cadre, une commune peut soit organiser son OT en régie directe soit déléguer sa compétence tourisme à un OT de statut associatif, voire créer un **Établissement Public à caractère Industriel et Commercial** (EPIC).

Les compétences :

- * Accueil et information du public
- * Promotion touristique du territoire
- * Commercialisation de produits touristiques
- * Organisations d'événements
- * Animation et accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur le territoire
- * Conduite de missions d'accompagnements techniques concourant au développement sur le territoire, d'actions et de projets touristiques publics ou privés
- * Exploitation d'équipements touristiques jouant un rôle structurant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique

Des compétences qui devraient évoluer avec la nouvelle loi de décentralisation

3 changements pourraient intervenir :

- * L'article 65 – propose de compléter les compétences obligatoires des intercommunalités par la promotion du tourisme et la création des offices de tourisme.
- * L'article 67 – vise à compléter le champ des compétences obligatoires des communautés urbaines. S'agissant du bloc de compétences « actions de développement économique », il est proposé de compléter ce groupe par l'item suivant : promotion du tourisme par la création d'offices de tourisme. Cette compétence procède au développement économique et, à ce titre, doit figurer dans ce bloc de compétences obligatoires.
- * L'article 68 – de même pour les communautés d'agglomération

1. Une politique municipale ambitieuse pour le tourisme

Qu'est-ce qu'une destination touristique ?

Une destination, ce sont 4 éléments indispensables :

- * Une offre attractive et structurée (culturelle, patrimoniale, loisirs, environnementale, etc.) ;
- * Une accessibilité forte (réseaux transports en commun, circulations douces, accès en voiture, facilité pour se déplacer dans la destination) ;
- * De l'hébergement et...
- * ... Une offre de restauration diversifiée.

Ainsi, l'attrait touristique des communes est à évaluer par vos soins ainsi que les forces et les faibles de votre territoire au regard des éléments indispensables pour faire une destination touristique.

Pourquoi développer une politique touristique ?

Comme nous l'avons dit, le développement d'une politique touristique, quand cela est possible, est utile et nécessaire pour 4 raisons principales :

- * La préservation du cadre de vie et de l'environnement
- * L'émergence d'une économie touristique locale au travers des retombées sur le commerce local, l'hébergement de proximité, voire de l'hébergement hôtelier et donc de l'emploi non délocalisable.
- * Une plus grande appropriation et connaissance par les habitants eux-mêmes de leur patrimoine au travers de sa mise en valeur touristique et une volonté de favoriser l'implication de bénévoles dans cette connaissance et cette découverte du territoire

- * La mise en place d'une politique événementielle et d'animation qui bénéficiera également aux habitants.

Quelles propositions concrètes pour votre programme municipal ?

- * Valoriser le patrimoine par la création d'un parcours et d'une signalétique pour les sites significatifs ;
- * Mettre en œuvre une politique d'animation et événementielle pour renforcer l'image et l'attractivité ;
- * Préserver et/ou restaurer le patrimoine diffus et l'environnement local au travers de leur mise en valeur et de la prise de conscience de leur importance par les habitants ;
- * Faire émerger de nouveaux projets développant ou complétant l'offre touristique
- * Soutenir les projets touristiques privés dès lors qu'ils respectent les normes HQE et d'accessibilité et qu'ils sont structurants pour le territoire.
- * Développer les circulations douces pour améliorer les mobilités (ex : vélos routes, voies vertes, itinérances fluviales...)
- * Travailler à la limitation des déchets engendrés par les touristes (ex : campagnes de sensibilisation, etc.)
- * Participer au concours des villes et villages fleuries
- * Participer au concours des villes Internet
- * Mettre en place un dispositif de soutien à destination des administrés pour permettre à chacun de partir en vacances
- * Organiser pour les jeunes de la commune des mini-camps de proximité à la découverte de leur environnement

2. Un plan vélo pour ma ville

Quels objectifs pour quels enjeux ?

Mais à quoi sert le vélo : à escalader le mont Ventoux lors d'une étape du Tour de France ? Aller chercher son pain ? Aller au travail ? Partir en vacances ?

Développer la pratique utilitaire du vélo, de loisirs ou sportive, est une priorité pour une politique municipale attachée à l'environnement.

Enjeux :

- * santé publique avec la lutte contre la sédentarité,
- * développement économique tant pour la filière cycles en France mais aussi de développement économique pour les territoires bénéficiant pas exemple de forts projets de développement touristique reposant sur le vélo (vélos routes, voies vertes, Loire à vélo...),
- * réduction des émissions de CO2,
- * renforcement du lien entre les habitants.

Responsabilité écologique, développement économique, courtoisie urbaine, l'usage du vélo améliore l'autonomie des personnes et garantit une meilleure accessibilité de la ville. Un choix gagnant pour le local et le global !



2. Un plan vélo pour ma ville

Des chiffres

Avec plus de 3 millions de cycles par an, il se vend aujourd'hui en France plus de vélos que de voitures neuves. L'enjeu économique est loin d'être négligeable.

En 2012, le commerce des cycles a globalement régressé avec 2,9 millions de vélos vendus (-9 % par rapport à 2011). Par contre, **le vélo à assistance électrique** (VAE) connaît une hausse remarquable de 15% pour franchir le seuil des 46 000 quantités vendues en 2012. Le nombre de vélos électriques réellement vendus serait même de 10 à 20% supérieur si on y intégrait ceux qui sont vendus à des entreprises, des collectivités ou des activités touristiques par des circuits hors magasins.

Les ventes d'équipements et d'accessoires (antivols, pompes, casques, roues, etc.) ont elles aussi connues une baisse en 2012, de 3% par rapport à 2011, avec un chiffre d'affaires de 465,5 millions d'euros.

Classée au troisième rang en Europe derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni, la fabrication et la distribution de cycles ou d'accessoires représente aujourd'hui 20 000 emplois en France, en y intégrant les services et les activités touristiques.

Un préalable

Bien entendu une politique municipale de développement de la pratique du vélo repose sur un aménagement de la ville qui intègre cette pratique. Développer le vélo suppose que :

- * le réseau cyclable est global, accessible, sécurisé et confortable (déploiement de pistes cyclables en site propre, prioritairement ; bandes cyclables et espaces partagés en fonction des contraintes urbaines)
- * les «points noirs» et discontinuités du réseau cyclable sont recensées et traitées, l'offre de stationnement vélo dans les lieux publics (notamment au niveau des pôles d'échange) et les établissements privés est multiple

La compétence déplacement est très souvent détenue au niveau intercommunal, ce qui signifie la nécessaire intervention écologiste à cet échelon afin de solidifier du point de vue urbanistique une politique de développement de la pratique du vélo.

2. Un plan vélo pour ma ville

Quelles actions des écologistes pour les municipales ?

Assurer la promotion du vélo

Faire découvrir la pratique du vélo, encourager, rassurer pour changer les comportements sont des enjeux majeurs, notamment vers les jeunes générations.

- * **Programmer des après-midis vélo en famille pour apprendre à faire du vélo.** Sur un endroit calme et accessible, inviter les familles à perfectionner leur maîtrise du vélo. Beaucoup d'adultes ne savent pas faire de vélo, c'est l'occasion de les accompagner. Ce sera aussi le moment pour les enfants d'apprendre à travers des lignes droites et des parcours de maniabilité. Ces après-midis peuvent aussi être couplées au roller et toute autre forme de déplacement doux.
- * **Créer une randonnée par mois, le vendredi soir,** dans la ville ou au-delà, randonnée conviviale et sécurisée destinée au plus grand nombre.
- * **Mobiliser les clubs sportifs cyclistes,** qui sont généralement affiliés aux fédérations sportives comme la FF de cyclisme, de cyclotourisme, l'UFOLEP ou la FSGT pour mettre en œuvre des actions de développement du sport vélo. Attention ces actions ne doivent pas être des opérations de recrutement ou de détection !
- * **Pour chaque école, réaliser un plan de déplacement à bicyclette et à pied,** en concertation avec les familles. Ces parcours seront recensés et signalés dans la ville

- * **Mener des actions de prévention avec la sécurité routière,** la police municipale en direction des cyclistes (jeunes et scolaires en particulier) et des automobilistes.
- * **Mettre en place des vélobus avec les parents d'élèves** pour accompagner les enfants à l'école.
- * Organiser chaque année, pourquoi pas à l'occasion de la fête nationale du vélo (aux alentours du 5 juin) la **fête du vélo dans la ville**
- * En France un million d'enfants ne partent jamais en vacances, pourquoi ne pas proposer aux familles ou aux plus jeunes des **séjours de proximité à bicyclette ?**

Aménager la ville

Au delà des aménagements structurants d'initiative intercommunale, l'initiative municipale peut inciter et simplifier la vie des cyclistes

- * **Développer les lieux de garage, sécurisés et à l'abri dans les écoles**
- * **Créer un service public du vélo, intégrant notamment un réseau de stations** (« kiosques multiservices ») proposant en un même lieu : location, entretien, réparation, stationnement surveillé.
- * **Relancer la démarche code de la rue** pour développer les modes doux/actifs et apaiser la circulation des véhicules motorisés ; étendre les « zones de rencontre » et « zones 30 », particulièrement devant les établissements scolaires.
- * **Généraliser le tourne-à-droite** aux feux pour les vélos

2. Un plan vélo pour ma ville

Aménager la ville *(suite)*

- * **Proposer un jalonnement et une signalétique spécifique** pour rendre le vélo visible sur la voie publique.
- * **Supprimer le stationnement en épis**, trop dangereux pour les cyclistes.
- * **Valoriser le patrimoine touristique** (patrimoine culturel, historique, industriel, naturel,...) et permettre un accès et des visites à vélo.

Inciter à l'équipement des habitants

Certaines incitations peuvent déclencher un achat

- * **Dotations financières** pour l'achat de deux roues.
- * **Proposer une aide financière** pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.
- * **Organiser la dotation de gilets fluos**, de pinces à vélo, de casques pour les enfants qui viennent à bicyclette à l'école.
- * **Chaque mois, avec une association spécialiste, organiser un après midi réparation** où les habitants pourront faire réparer leur vélo gratuitement mais aussi apprendre à le réparer (crevaisons, changement de pneus, contrôles de sécurité...)
- * **Organiser des séances gratuites de gravure des vélos** pour lutter contre le vol.

Une exemplarité de la ville

- * Chaque année, des rencontres avec les habitants des quartiers sont effectués par les élu/es. C'est l'occasion de réaliser ces visites à bicyclette.
- * Equiper les services municipaux (volontaires dans un premier temps) des vélos pour faciliter leurs déplacements dans la ville. Ces vélos pourront être à assistance électriques et disposer d'une corbeille pour faciliter le portage de documents.
- * Equiper la police municipale pour des missions de présence de vélos.

Un grand merci aux travaux des groupes locaux EELV (Clermont Ferrand, Rennes, Dijon...) dont les réflexions ont été précieuses et dont vous pouvez retrouver les travaux sur leurs sites internet EELV.

3. Écologiser les manifestations sportives

Quels enjeux ?

2,5 millions de manifestations sportives sont organisées chaque année en France.
10 000 courses sur route ont été réalisées en 2012 et pour mémoire, 450 000 bouteilles pour le Marathon de Paris.

Roland Garros : 8 200 MWh en 15 jours

Finale du TOP 14 de rugby 2011 au stade de France : 114 millions de kms cumulés par les spectateurs

Etc. etc.

Au niveau communal et communautaire, l'organisation des manifestations sportives se traduit chaque semaine, chaque week-end par des randonnées pédestres, tournois de tennis, passages de grands événements, championnats divers, entraînements...

Ces événements sportifs peuvent être décrits ainsi : gaspillage, déchets, visée élitiste, compétition exacerbée...

Mais ces événements existent, ils font partie du paysage sportif français et au contraire ils doivent devenir, sous l'impulsion des élu/es écologistes : des lieux d'éducation, de mixité, d'éducation à l'environnement, d'accessibilité, de réduction des émissions de CO₂, de sensibilisation, de mieux manger, d'insertion, d'égalité, de gestion responsable de l'énergie, de communication adaptée, d'achat local, de respect de la biodiversité, d'économie locale...



3. Écologiser les manifestations sportives



Octobre 2013 : les écologistes ont soutenu l'organisation des Gay Games 2018 à Paris lors du 10 km Paris Centre

3. Écologiser les manifestations sportives

Concrètement, une manifestation sportive responsable, c'est quoi ?

C'est une vision globale des impacts potentiels ou existants qui va impliquer la mise en place d'actions. Deux objectifs majeurs : **maximiser les impacts positifs** (sociaux et pour l'économie locale) et **minimiser les autres impacts** (environnementaux), tout ceci dans un souci de **gouvernance partagée**.

Pour y arriver, tous les domaines doivent être passés au filtre écologiste (restauration, déplacement, énergie, respect des sites...). La liste des actions est longue, avec des enjeux de plus ou moins grande importance suivant le lieu de l'événement, les sportifs, la discipline. Différents guides existent pour comprendre ces enjeux et mettre en place des actions. Le plus connu est celui réalisé par l'**UFOLEP***, fédération sportive pionnière. Par exemple, sur la question des transports et des manifestations sportives, voici des préconisations tirées de ce guide :

- * Durant la préparation de la rencontre, limiter les déplacements grâce aux nouveaux outils de communication : conférences téléphoniques, courriers électroniques, visio-conférences...
- * Inciter à l'utilisation des transports collectifs pour venir sur le lieu de la rencontre.
- * Informer sur les transports collectifs sur place (train, métro, horaires, bus) dans le dossier d'inscription. En connaissant les inscrits à l'avance, il est facile de coordonner les parcours des bus ou des voitures afin de limiter l'usage des transports individuels et ainsi réduire le coût des déplacements.

- * Mettre des navettes collectives à disposition (gare - lieu de déroulement - hébergements - terrains de la rencontre). Il s'agit aussi, dans la mesure du possible, de veiller à la proximité de ces lieux entre eux pour économiser les transports.
- * Prévoir un fléchage dans la ville pour éviter les tours et détours des transports collectifs et particuliers.
- * Négocier avec les collectivités locales concernées des tarifs spéciaux sur les transports collectifs.
- * Sécuriser l'accès à la manifestation en vélo.
- * Sur le site web de la manifestation : mise en commun pour co-voiturage.
- * Parking spécial pour les véhicules qui co-voiturent.
- * Prévoir des parkings pour bus (transports en commun, accueil de groupes).
- * Mettre en place un plan de circulation, un fléchage en matériaux recyclables ou réutilisables, un plan de stationnement pour éviter les tours et détours des transports collectifs et des particuliers.

Plusieurs sites internet nationaux ou locaux vous permettent d'organiser facilement le co-voiturage de vos événements. Leur utilisation permet d'encourager les participants à faire le trajet ensemble et de mettre en avant votre engagement pour minimiser votre impact transport, mais également de promouvoir votre événement.

- * Prévoir la compensation CO2 pour les déplacements et l'utilisation des engins motorisés (bateaux de sécurité, motos suiveuses...).

* Télécharger ce guide sur <http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/UFOLEPguidemanifestationsDD2013BD2.pdf>

3. Écologiser les manifestations sportives

Des idées à intégrer dans les programmes

Une nouvelle politique d'aide aux manifestations sportives

Les aides des collectivités sont les principales ressources des associations sportives. La volonté de transformation des pratiques, de réduction des impacts des manifestations, doit s'appuyer sur ce levier financier, souvent déterminant. Différentes pistes sont possibles :

- * Des bonus pour des associations qui ont des organisations particulièrement vertueuses (actions de sensibilisation, accessibilité, actions en direction de publics prioritaires...)
- * Des malus pour des comportements comme par exemple certaines manifestations sportives mécaniques, des événements en milieu naturel qui ne se préoccupent pas des conséquences sur les sites (eau, biodiversité...)
- * Des conventions pluriannuelles qui intègrent une progressivité dans la prise en compte des enjeux, comme par exemple pour les déplacements :
 - année 1, mise en place du covoiturage (incitation à l'inscription et création d'une plateforme) et
 - année 2, questionnaire distribué au participants et calcul des émissions de CO2 générées
 - année 3, élaboration d'un plan de réduction des GES

Des formations

C'est une étape indispensable. Bien entendu, la palette des possibles est large : de la sensibilisation au perfectionnement. Il est bon de s'appuyer sur des personnes ressources, des dirigeants placées au cœur des

associations, motivées par le sujet. Différents organismes (CDOS, CROS, Ministère en charge des sports, fédérations, collectifs associatifs...) organisent ou peuvent organiser ces formations, qui doivent être mutualisées entre clubs car la question est transversale aux acteurs du sport. La mutualisation aussi sera un atout.

Un kit associatif « Sport responsable »

Peu coûteux, il peut être valorisant et déclencheur d'envie pour les responsables associatifs. Des initiatives existent, mises en œuvre dans des communes par des élu-es écologistes, et ont porté leurs fruits. Il peut être composé de :

- * gobelets permanents lavables pour les buvettes,
- * de T-shirts écologiques,
- * de rubalise biodégradable,
- * des tickets de transport en commun pour se déplacer,
- * d'outils de sensibilisation,...

Sa distribution par les élu/es sera aussi une valorisation de l'action municipale et une incitation pour toutes les associations du territoire.

Une charte de pratique responsable

Même si son impact peut être de l'ordre de l'anecdote, elle peut aussi servir de réflexion collective au sein du club pour trouver les 10 engagements, propres au club, à la discipline sportive pratiquée. Cette charte sera valorisée et signée par tous les sportifs/ves. Différents exemples de charte existent.

3. Écologiser les manifestations sportives

Des idées à intégrer dans les programmes

Une norme

Et pourquoi ne pas asseoir le savoir-faire des organisateurs en faisant valider la démarche responsable d'une organisation sportive par une certification, ISO 26 000 ou Iso 20121 ?

Associer événements sportifs et questions écologistes

Inciter, lors de rencontres sportives d'envergure, les dirigeants sportifs à inviter des associations engagées sur la protection de la nature, sur la solidarité, sur la promotion de circuits courts etc.

Des sources pour aller plus loin :

Téléchargez le kit événement responsable du ministère en charge des sports :
<http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/kit-quot-evenement-eco-responsable-quot-2013/219>

Guide développement durable et manifestations sportives :
<http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/UFOLEPguidemanifestationsDD2013BD2.pdf>

Natura 2000 et manifestations sportives :
<http://developpement-durable.sports.gouv.fr/zoom-sur/article/zoom-sur-natura-2000-dans-les>



3. Écologiser les manifestations sportives



4. Répartir les subventions aux associations



Frais de fonctionnement, investissements en équipements, organisation d'événements, formation, soutien au haut niveau... Les 265 000 associations sportives françaises bénéficient de soutiens financiers sous forme de subventions publiques. Depuis un arrêt du Conseil d'Etat (« Ville de Dunkerque, 31/05/2000), une mission éducative et sociale est notamment reconnue aux associations sportives. La loi leur reconnaît aussi des missions d'intérêt général. Cela légitime un appui budgétaire des collectivités ; cela explique aussi que les aides issues du budget « sports » des municipalités soient fréquemment complétées par des fonds issus des politiques sociales et scolaires.

Quand il s'agit du haut niveau ou de grandes manifestations sportives, les subventions municipales deviennent un moyen indirect (mais parfois efficace) de communiquer sur l'image de la Ville. Le sport de haut niveau peut donner une image de dynamisme local (y compris économique) ; il peut aussi contribuer à la cohésion sociale. Mais ces effets bénéfiques sont difficiles à évaluer et trop souvent surestimés.

4. Répartir les subventions aux associations

Quelles Chiffres Clés / Grande disparité des subventions aux clubs sportifs

Les associations sportives françaises ont une dépendance financière aux subventions publiques de l'ordre de 24%. Cette dépendance est plus faible que pour les autres associations, notamment culturelles. 38% des ressources des associations sportives proviennent des cotisations des adhérents.

Budget moyen d'une association sportive = 33 000 euros

Club pro = 9 millions d'euros

Club pro de ligue 1 et 2 de football = 33 millions

Contributions communes : 24% - Département 5% - Région 2% -

82% des associations sportives n'ont pas de salariés.

65% des clubs employeurs ne comptent qu'un ou deux salariés.

Deux sports - le basket et surtout le football - bénéficient à eux seuls de près de la moitié des aides des collectivités territoriales. On trouve ensuite le rugby, le handball et l'athlétisme. Il revient aux écologistes d'atténuer ces inégalités entre disciplines.

Concilier les financements entre collectivités

D'une manière générale, les financements municipaux croisés des communes avec la Région et le Département souffrent d'un manque de coordination -> complexité et inégalités. Certaines régions ont mis en place des « conférences régionales du sport » qui pallient en partie ce déficit de coordination ; une « démocratie sportive » reste cependant à développer, y compris à l'échelle municipale, favorisant la transparence des critères d'attribution des subventions.

Des mesures restrictives à l'octroi de subventions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2012 : en particulier toute collectivité territoriale

souhaitant conduire une opération d'investissement doit assurer au moins 20% de son financement public, ce qui handicape les communes les plus petites.

Subventionner le sport professionnel

La loi du 6 juillet 2000 légitime les subventions aux clubs pros pour des missions de formation, insertion scolaire ou professionnelle, intégration, cohésion sociale, sécurisation du public. La Commission européenne les accepte aussi pour des enjeux de formation, malgré les risques d'entorse à la libre concurrence.

Toutefois, pour toutes les sociétés sportives, la valeur absolue de la subvention annuelle est plafonnée à 1,6 million d'euros, toutes subventions cumulées. La Cour des Comptes a ainsi dénoncé des subventions trop élevées à des clubs de football professionnel qui sollicitaient à la fois des Villes, un Département et une Région.

Une fois que les subventions ont été attribuées, une évaluation de l'usage de l'argent public est nécessaire. Trop souvent, le contrôle des élu/es est insuffisant, alors que la loi contraint les associations sportives à fournir de nombreux documents : bilans et comptes de résultats, budget prévisionnel, rapport sur l'usage des subventions précédentes, document prévisionnel sur l'utilisation envisagée de la subvention. Lorsqu'une subvention dépasse 23 000 euros, la collectivité doit par ailleurs signer une convention avec l'organisme bénéficiaire.

En complément des subventions, les collectivités achètent fréquemment des prestations de service (communication, billetterie...). Mais leur suivi est rarement satisfaisant, notamment au sujet des billets de spectacles sportifs qui bénéficient à des publics ciblés... et aux élu/es !

4. Répartir les subventions aux associations

Quels critères pour répartir les subventions ?

Elles se concentrent le plus souvent autour de quelques clubs « fanions » (cinq d'entre eux se répartissent en général entre 50 et 80% de la masse globale), ou autour d'un unique club professionnel.

Pour ne pas trop désavantager les petits clubs, certaines municipalités partagent ainsi l'ensemble des subventions en deux : clubs engagées dans des compétitions nationales (sport d'élite) / « petits » clubs (sport de masse).

Dans les petites communes, les relations interpersonnelles avec les dirigeants des rares clubs sportifs jouent un rôle important. Parfois, la commune préfère aussi investir dans les équipements plutôt que de subventionner les clubs.

Pour arbitrer entre les petits clubs, les offices municipaux des sports (OMS) ou les conseils municipaux s'appuient en général sur des critères précis.

Certaines communes utilisent un système de points en fonction de la nature du sport, du nombre d'adhérents, du niveau de compétition, de l'effort fourni pour la formation, de l'effort d'autofinancement, des coûts de transport, etc. Il peut être complété par des subventions supplémentaires ciblées (handicap, formation d'éducateurs, etc.).

La multiplication des critères n'est pas toujours préconisée : risque de lourdeur bureaucratique et faible lisibilité des priorités politiques de la Ville (trois ou quatre indicateurs peuvent suffire). La mise en place d'une

charte de la vie associative est recommandée car elle permet aux élus associatifs d'être acteur de la mise en oeuvre des critères de subventions, ce qui favorise la démocratie participative et la transparence financière. Il est à noter que certains conseils généraux ont mis en place des critères environnementaux → tri des déchets, covoiturage, économies d'énergie, nature des disciplines, etc. D'autres collectivités développent quant à elles des appels à projets pour valoriser les actions de développement durable.

Pour en savoir plus :

Valérie Martinet, David Guilloup, *Les critères de répartition des subventions municipales*, FNOMS 2009.

J.-F. Nys, J.-F. Bourg, *Clubs sportifs et collectivités territoriales* (PUS, 2013).

5. Une gestion responsable des équipements sportifs



Gymnases, piscines, cours de tennis, petits et grands stades... Les communes jouent un rôle incontournable dans l'offre sportive locale. En France, elles sont propriétaires des trois quarts environ des équipements sportifs traditionnels (hors hors sites et espaces des sports de nature) et gèrent 68% de ce parc.

Ce rôle prépondérant s'élargit progressivement aux intercommunalités : 62% des EPCI ont déjà inscrit dans leurs statuts une intervention sur les équipements sportifs.

La compétence est optionnelle pour les communautés de communes et d'agglomération, mais obligatoire pour les communautés urbaines et les métropoles. La mutualisation est d'ailleurs souvent indispensable pour la construction d'équipements sportifs importants : piscines, patinoire, (grand) stade, palais omnisports, etc. La mutualisation est légitime quand se conjugue la rareté de l'équipement, la notoriété des usagers, le niveau important des compétitions organisées, et la centralité géographique de l'équipement par rapport au territoire concerné.

Un programme concerté d'investissements peut être un vrai enjeu intercommunal.

5. Une gestion responsable des équipements sportifs

Des insuffisances au niveau local

Ce maillage local à l'échelle communale et intercommunale n'exclue pas d'importantes inégalités territoriales: la moyenne nationale est de 40 équipements sportifs pour 10 000 habitants. Elle chute cependant à 23,7 en Ile-de-France, 23,6 en Guadeloupe, 23,5 en Martinique et 20 dans les zones urbaines sensibles. Par le biais du Centre national de développement du sport (CNDS), l'Etat prétend corriger ces inégalités locales. Mais les subventions qu'il distribue souffrent selon la Cour des Comptes d'une trop forte dispersion qui en atténue la portée. Par ailleurs, dans la pratique, seuls 35% de ces investissements concernent effectivement des territoires défavorisés. Il est donc illusoire d'espérer à court terme un recours à l'Etat pour pallier les déficits locaux les plus importants.

Autre motif d'inquiétude : une proportion considérable d'installations sportives qui ne répond pas aux normes actuelles d'hygiène, de développement durable, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sans parler des besoins en termes de fonctionnalité et de confort -> Un effort sans précédent de modernisation et réhabilitation doit être entrepris dans l'ensemble du territoire.

Une réflexion doit aussi être menée pour rendre accessibles les équipements locaux aux sportifs (et particulièrement aux jeunes) qui privilégient la pratique auto-organisée non encadrée (hors cadre scolaire ou associatif).

Des priorités fortes pour les élu/es écologistes

- * Privilégier des équipements sportifs de proximité, accessibles, permettant des pratiques diverses et accessibles, notamment celles de loisirs ou liés au bien être
- * Préférer les gestions publiques et municipales en régie (permettant notamment l'application du quotient familial) aux gestions privées
- * Limiter le recours au Partenariat Public Privé
- * Questionner le modèle associatif dans la gestion des équipements et réfléchir à un mode de gestion coopératif (associations, salariés, usagers) dans le cadre de Sociétés Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
- * Limiter les investissements publics des structures réservées au sport professionnel
- * Réduire les impacts environnements des équipements, également lors de leur construction, rénovation ou agrandissements
- * Concerter les futurs utilisateurs (usagers) lors d'une programmation (clubs, écoles, associations de jeunes, de seniors, handi...)
- * Respecter les trames verts et bleues, les zones Natura 2000 lors de l'émergence de projets d'aménagements de sites en milieu naturels

5. Une gestion responsable des équipements sportifs

Des initiatives concrètes et innovantes avec des élu/es EELV

À **Montreuil** (93), un bassin naturel avec système de filtration plantée est en cours de construction. Courant à l'étranger, notamment en Allemagne, il constitue une première dans une grande ville française. Le bassin naturel en extérieur, prévu pour 2014, sera notamment accompagné d'un autre bassin couvert avec système de désinfection par électrolyse au sel (plus sain pour les nageurs que l'usage exclusif du chlore). Au final, les progrès énergétiques permettent de réduire de 40% le budget de fonctionnement par rapport à une piscine classique.
Coût du chantier : 15 millions d'euros hors taxes + 4 millions d'euros d'aménagements locaux. Le projet a bénéficié de nombreuses subventions croisées.

Dans le **2e arrondissement de Paris**, la mairie écologiste a mis en place un espace de glisse (skate, roller...) dans une rue fermée à la circulation. C'est un moyen original de favoriser la pratique sportive de proximité en zone urbaine dense. Léger bémol : certains riverains se sont plaints de nuisances sonores.

A **Ingré**, dans le Loiret, un aménagement de 3 circuits pédestres, en concertation avec les 3 associations communales de randonnée a été réalisé. Ces chemins permettent de valoriser à travers des panneaux et des jeux la biodiversité, le patrimoine local et l'histoire de la commune. Ils sont utilisés massivement lors des 3 randonnées pédestres annuelles et en loisir par les familles et par les écoles au fil de l'année. Ces chemins sont valorisés dans un topoguide édité par la fédération française de randonnée pédestre et sont intégrés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Les dérives du *sport business*

Les collectivités s'impliquent aussi dans la construction et la gestion des grands stades dédiés au sport-spectacle. Dans un rapport publié en 2009*, la Cour des Comptes épingle le manque de rigueur de la plupart de ces soutiens. Elle pointe « *de nombreuses irrégularités, de l'occupation sans titre du domaine public à l'absence ou au versement d'une redevance symbolique* ». La Ville de Paris a encore subi en mars 2013 l'annulation par le Tribunal administratif d'une convention avec la Fédération française de Tennis pour étendre le tournoi de Roland-Garros, faute d'une redevance annuelle suffisante. Les constatations effectuées par la haute juridiction laissent penser que les collectivités cherchent moins à valoriser leur patrimoine qu'à alléger les charges d'exploitation des clubs professionnels et à leur accorder ainsi un concours financier indirect.

La Cour des Comptes s'inquiète aussi des risques financiers majeurs pris par les collectivités pour la construction de nouveaux stades notamment par le biais de partenariats public-privé (PPP). En avril 2011, le député Bernard Depierre (UMP) a aussi déposé une loi permettant aux stades gérés par un bail emphytéotique administratif (BEA) de recevoir des aides publiques (impossible avant). Cette loi sur mesure avant l'accueil de l'Euro favorise ainsi la participation financière des collectivités. Si les collectivités veulent s'engager dans la rénovation de leur stade, d'autres statuts juridiques sont disponibles, impliquant à divers degrés la collectivité : maîtrise d'ouvrage publique (MOP), concession de service publique (CSP), ou initiative privée (qui n'exclue pas, dans le cas lyonnais, une participation des collectivités aux aménagements

* « *Les collectivités territoriales et les clubs sportifs traditionnels* », rapport de la Cour des comptes publié en décembre 2009

5. Une gestion responsable des équipements sportifs



Piscine de Montreuil

5. Une gestion responsable des équipements sportifs

locaux...). La Cour des Comptes est plutôt favorable à la privatisation de ces investissements dont les premiers bénéficiaires sont les clubs résidents.

Consommateurs de ressources publiques, foyers de nuisances pour les riverains, sources potentielles d'atteinte à l'environnement, les grands stades posent de nombreux problèmes aux écologistes. Leur agrandissement pose question alors que le taux de remplissage des stades de football est d'environ 70% en Ligue 1 ces dernières saisons.

Les écologistes ont notamment dénoncé le projet d'OL Land (football) à Lyon ou les nouveaux grands stades de Lille et Bordeaux. Selon l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) l'Euro 2016 coûtera plus d'un milliard d'euros d'effort financier aux collectivités territoriales (ce qui n'est pas une fatalité : Strasbourg, Nancy, Rennes et Nantes ont refusé ou renoncé à participer à l'accueil de cette compétition...). L'Euro a aussi coûté 160 millions d'euros au CNDS, pillé de ses ressources au détriment du sport pour tous. Enfin, loin de se cantonner au ballon rond, les excès touchent aussi l'ovalie : une inflation touche l'Ile-de-France avec notamment le projet de la Fédération Française de rugby de réaliser sa propre enceinte de 80 000 places en Essonne.

Face à ces investissements somptuaires à l'utilité publique souvent douteuse, les écologistes ont un rôle politique majeur à jouer. Ils doivent inviter à la sobriété et à la solidarité des territoires, contre la multiplication des égoïsmes locaux.

Outre la vétusté de ses stades, la France connaît (plus problématique) un déficit de salles de sport importantes. Les salles classiques sont amenées à laisser la place à des Arenas, multifonctionnelles, plus rentables (et donc moins tributaires des subventions publiques) accueillant notamment spectacles sportifs, concerts et bureaux ou salles de réunions, même si là encore des problèmes de légitimité de ces investissements se posent localement.

*Ex : grand Arena de Bordeaux (10 000 spectateurs pour le handball, 14500 pour le basketball, 15 000 pour des concerts)
Arena de Montpellier reçoit : matches de Ligue des Champions de handball, un tournoi professionnel de tennis, des concerts et des congrès*

Sources :

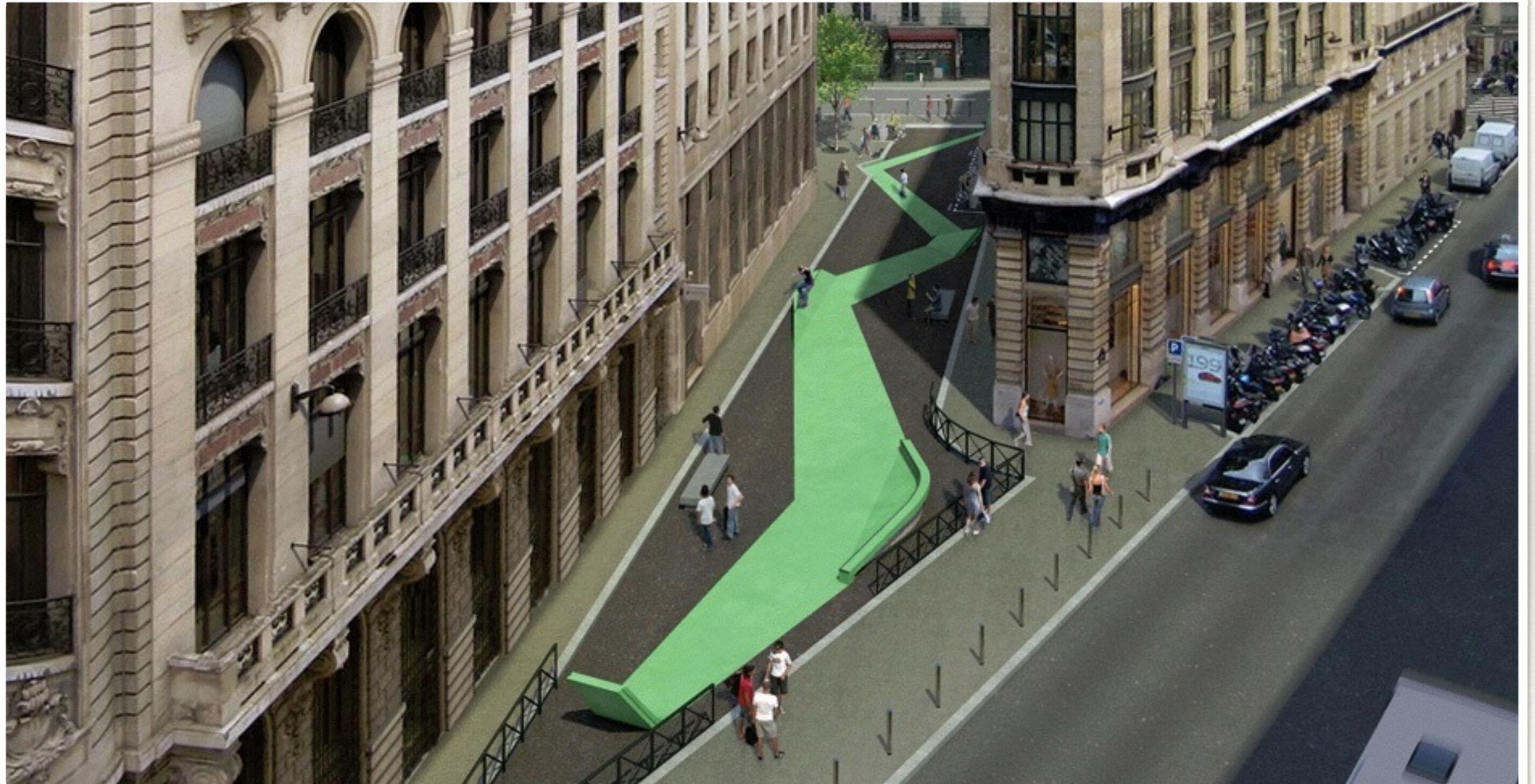
JF Bourg et **JF Nys**, *Clubs sportifs et collectivités territoriales : enjeux, modèles, partenariats, stratégies*, PUS, 2012

« Sport pour tous et sport de haut niveau, pour une réorientation de l'action de l'Etat », **rapport de la Cour des Comptes**, janvier 2013

Les collectivités territoriales et les clubs sportifs professionnels, **rapport de la Cour des Comptes**, décembre 2009

« Intercos : des stratégies sportives à la carte », **La Gazette des Communes**, 4 février 2013

5. Une gestion responsable des équipements sportifs



Skatepark Paris Cladel

6. Un développement maîtrisé des sports de nature



Véritable phénomène dans le champ sportif, le sport de nature est rarement pris en compte de manière globale par les collectivités territoriales. Elles le traitent la plupart du temps, de façon éclatée et/ou ponctuelle : manifestation, pratique sportive en club, aménagement, environnement, promotion/image, jeunesse/vie associative, séniors, tourisme... tout en ignorant l'impact engendré sur l'économie et sur l'emploi, que l'appareil statistique national ne permet pas de mesurer correctement.

La jeunesse relative du phénomène est une des raisons de cette situation, particulièrement préjudiciable à la mise en œuvre de politiques communales cohérentes et concertées.

De quoi parle-t-on ?

Pratiquant, sportif de haut niveau, consommateur, agent de développement ou chargé de mission tourisme, environnement...agent de l'Etat en charge de ces pratiques, élu du mouvement sportif, enseignant, élu en charge du sport, du tourisme...autant de rapports à ces pratiques qui font varier la façon de les appréhender.

Leur point commun : parler des pratiques sportives ou de loisirs, qui se déroulent en milieu naturel ou artificiel, dans un cadre très règlementé relatif à la sécurité des personnes, à la propriété privée et publique, aux zones de montagne et de littoral, à la protection de l'environnement, à la fiscalité des sportifs, à la vente de produits touristiques...

6. Un développement maîtrisé des sports de nature

Savoir les repérer

Si elles naissent au début du XX^e siècle, ces pratiques se développent véritablement dans les années 1960, avant de connaître une croissance exponentielle au début des années 1980. L'individualisation des pratiques ainsi que la sensibilité accrue des français vis-à-vis de l'environnement, sont les deux moteurs de cette croissance, largement soutenue par l'Etat et les médias. Aujourd'hui, ces pratiques connaissent un engouement partout sur le territoire national : le sport, le tourisme, l'emploi et l'aménagement du territoire, en particulier, mais aussi l'éducation, la formation supérieure, l'insertion, la santé, la fabrication et la distribution d'articles et de matériels...sont concernés. Dans les territoires ruraux ou de montagne, elles représentent parfois un vecteur essentiel de l'attractivité résidentielle et touristique. Les conflits d'usage, encore nombreux il y a 20 ans, tendent à diminuer sous les effets conjugués d'une démocratisation de ces pratiques et d'un encadrement législatif et règlementaire qui favorise la concertation.

Activités de plein air, activités sportives de nature, sports ou activités de pleine nature et enfin, les sports et loisirs de nature, sports de nature, tourisme et loisirs sportifs de nature, outdoor... Toutes ces terminologies historiquement datées, sont encore employées, ce qui ne facilite pas leur identification.

Publics et motivations

Les motivations sont très variables. Elles vont de la recherche de sensations pour les plus jeunes, à la recherche de bien-être, de santé ou simplement de convivialité ou de découverte du patrimoine, pour les familles et le troisième âge.

Les dernières tendances confirment une capacité à innover particulièrement remarquable du point de vue économique et social : ski hot-dog, kitesurf, buggy sur sable, snowkite... par exemple pour les sports de glisse qui rassemblent fabricants, pratiquants de haut niveau et population dans le cluster « Eurosimma » en Aquitaine. Ce point permet notamment d'éclairer l'engouement des jeunes citadins pour des pratiques devenues parfois des marqueurs identitaires forts (la pratique de l'escalade ou les vêtements empruntés au surf par exemple).

Jeunes et seniors, groupes d'amis sportifs ou pas, enfants dans le cadre scolaire, et périscolaire, adolescents et jeunes adultes...tous les publics sont touchés par la vague des sports et loisirs de nature, qu'il s'agisse de ruraux, de néo-ruraux ou de citadins.

6. Un développement maîtrisé des sports de nature



6. Un développement maîtrisé des sports de nature

Quelques chiffres clés

- * Le triptyque des sports les plus pratiqués par les français : natation, randonnée pédestre, VTT-VTC (Le football n'apparaît qu'à la 8ème place, derrière la musculation et la pétanque) ;
- * 48 % des résidents de l'Union européenne déclarent pratiquer une activité dans la nature.

En France, les sports de nature représentent :

- * 2 182 047 licences délivrées par les fédérations sportives et 45% des médailles françaises aux JO
- * 60 718 éducateurs sportifs déclarés, soit 68 % du total des éducateurs déclarés
- * 22 syndicats de professionnels soit 20 000 professionnels
- * 4,9 milliards d'euros dans le tourisme en 2009
- * La pratique du vélo peut être estimée à 4,5 M€ pour un effectif de 35 000 emplois
- * Plus de 6000 km de véloroutes et voies vertes
- * Cluster Eurosima : CA cumulé : 1,6 Mds €, 3 500 emplois ;
Cluster Montagne : CA cumulé : 1,5 Mds €, 5 000 emplois ;
Cluster Outdoorsportvalley : 1,2 Mds € de CA cumulé, 3 200 emplois

Sports de nature et intercommunalité

Les sports de nature représentent une opportunité pour conditionner des formes d'attractivité territoriale nouvelles, particulièrement favorables aux zones rurales et de montagne qui rencontrent des difficultés en termes de démographie, d'économie et d'emploi. La mise en œuvre de politiques concertées capables d'embrasser les enjeux environnementaux, économiques et sociaux, en est la condition. Le chaînon manquant (la connaissance des sports de nature dans leur globalité, et souvent, la capacité à en mesurer l'impact à l'échelle d'un territoire) est un préalable à la coopération des différents acteurs et des collectivités concernées.

Mots clés

Randonnée pédestre, marche nordique, trail, stand up paddle, ski, spéléo, char à voile, course d'orientation, cyclisme, cyclotourisme, équitation, montagne et escalade, canoë-kayak, traîneaux à chien, pêche, vol libre, parachutisme, aviron, triathlon, motocyclisme, planeur...

6. Un développement maîtrisé des sports de nature

Comment accompagner le développement des sports de nature sur votre territoire ?

- * Personnes ressources : le référent départemental des sports de nature au sein des services de l'État de la DDCSPP (anciennement Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), le référent sports de nature du conseil général qui a la compétence pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature (voir cartographie de vos correspondants en région <http://www.sportsdenature.gouv.fr/fr/page.cfm?id=144&cat=10>)
- * Un site portail où trouver toutes les informations nécessaires et notamment les textes juridiques à jour : www.sportsdenature.gouv.fr

Quelles actions mener sur votre territoire ?

1. Intégrez les sports de nature moyens privilégiés d'éducation au « sortir », dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et inscrivez-vous dans la dynamique éducative « Sports de nature, tous dehors ! ». Chaque enfant doit pouvoir vivre dans sa scolarité un séjour sports de nature.
2. Pérennisez les lieux de pratique de votre territoire en les faisant inscrire par le conseil général au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature. Si le PDESI n'est pas encore instauré dans votre département sollicitez ce dernier en appui du mouvement sportif. Intégrez ces Espaces, Sites et Itinéraires dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT notamment).

3. Si votre territoire est support d'une zone Natura 2000 intégrez les associations et les professionnels des sports de nature dans le comité de pilotage du DOCOB et inscrivez les sports de nature dans la charte Natura 2000 afin de gérer durablement ces activités dans ces zones à enjeu environnemental fort.
4. Soutenez les associations sportives et favorisez sur votre territoire la mise en place d'école multisports de nature, pour former vos jeunes citoyens à la connaissance de leur territoire par les sports de nature.
5. Soutenez les manifestations sportives de nature déclarées en préfecture et véritables leviers de développement social et économique des territoires.
6. Favorisez l'installation de professionnels diplômés pour dynamiser l'économie de vos territoires.
7. Favorisez la création d'équipements légers, de proximité et réversibles pour répondre aux besoins de vos concitoyens avec peu de frais et sans obérer la qualité environnementale de vos sites, en vous appuyant sur les cadres techniques de l'Etat placés auprès des fédérations sportives.
8. Mettez en place sur votre territoire un schéma de déplacement altermodal basé sur les moyens de déplacements non motorisés (pédestres et cyclistes essentiellement) mais à sécuriser.
9. Conservez l'accès à la nature pour vos concitoyens en favorisant la professionnalisation de l'entretien et l'aménagement de sites de pratiques, notamment les sentiers par la création d'emplois d'avenir dédiés.
10. Évaluez les retombées sociales, éducatives et économiques des sports de nature sur votre territoire et inscrivez vos actions dans

7. Sport scolaire et périscolaire



L'article L100-1 du code du sport dispose :

« Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général. »

Le sport scolaire représente une composante originale de la politique éducative française.

Il implique fortement les collectivités territoriales, qui lui apportent leur soutien sous différentes formes : subventions aux associations scolaires, soutien au fonctionnement des structures encadrant le sport dans l'enseignement primaire et secondaire, aide aux déplacements des élèves vers les lieux de compétition, etc.

Il est l'objet d'un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère chargé des sports.

Les 5 fédérations scolaires et universitaires (USEP, UGSEL, UNSS, FFSU, UNCU) organisent la pratique sportive comme un prolongement du temps scolaire à travers l'encadrement des activités effectuées par les professeurs d'EPS. Les projets associatifs de ces fédérations offrent une place centrale à la dimension éducative des actions menées.

A noter qu'en 2012, la moitié de l'ensemble des fédérations sportives non scolaires et non universitaires ont menées des actions en direction du public des jeunes scolarisés.

7. Sport scolaire et périscolaire

Le plan savoir nager reste une priorité dans le secteur primaire

Les Ministère de l'éducation nationale et des sports travaillent sur l'élaboration du 1^{er} plan interministériel du Savoir Nager. Celui-ci sera arrêté avant la fin de l'année 2013.

Dans ce cadre des financements spécifiques devraient pouvoir être mobilisés dans le cadre de la réforme du Centre national pour le développement du sport pour la construction et la rénovation des piscines et en ciblant des interventions auprès des territoires et des publics qui rencontrent le plus de difficultés à accéder au savoir nager, l'objectif étant que tous les enfants en 6^e sachent nager.

La journée nationale du sport scolaire commence à trouver son public

La Journée du Sport Scolaire (4^e édition) est devenue, en quatre ans, un moment fort au niveau national. Près de 700 000 jeunes en short issus de plus de 5000 associations sportives étaient engagés dans toute la France en 2013. Rien que pour l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), on compte au total près de 2 millions de licenciés.

Le sport est facteur de réussite scolaire : l'exemple de la démarche d'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif créé en 2007 répond à une demande sociale de prise en charge des élèves après les cours. Ce dispositif vise à favoriser la réussite de chaque élève quel que soit son milieu familial, par la mise en œuvre après la classe et tout au long de l'année de quatre types d'activités : l'aide aux devoirs et aux leçons, le renforcement de la pratique orale des langues vivantes, la pratique artistique et culturelle et la pratique sportive.

L'accompagnement éducatif est aujourd'hui ouvert à l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat, ainsi qu'aux écoles primaires de l'éducation prioritaire et d'outremer. L'objectif est d'encourager la pratique sportive encadrée des préadolescents et adolescents. Ce dispositif permet de toucher les jeunes scolarisés et principalement les collégiens et en particulier les jeunes filles, qui abandonnent l'activité sportive organisée. Par ailleurs, l'accompagnement éducatif permet d'établir une passerelle entre les clubs « de droit commun » et les établissements scolaires.

Le **Centre National pour le Développement du Sport** (CNDS) a consacré près de 20 M€ par an de 2008 à 2012 à l'accompagnement éducatif.

Les effets positifs de l'accompagnement éducatif portent sur la réussite scolaire, l'autonomie, la motivation et le comportement des élèves. Une articulation entre les enseignements du temps scolaire et les activités de l'accompagnement éducatif est recherchée. La question des transports,

7. Sport scolaire et périscolaire

notamment en zone rurale a pour conséquence souvent de limiter l'accueil des élèves en fin de journée et de contraindre à la mise en place d'activités d'accompagnement éducatif lors de la pause méridienne.

Un autre facteur de réussite dans la conduite de cette opération est la coordination entre les acteurs locaux : services académiques, services déconcentrés du ministère chargé des Sports, mouvement sportif (notamment les instances des fédérations sportives scolaires et les organes déconcentrés du CNOSF), collectivités territoriales responsables des transports scolaires et de la grande majorité des équipements sportifs.

Pour aller plus loin :

- Les partenaires dans le domaine du sport scolaire : consulter la page dédiée sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale
- Télécharger la Convention de partenariat entre le MEN, le MSJEPVA, le MDRE et le CNOSF. (Convention mouvement sportif et État)
- Le rapport de l'UNSS *Comment accroître la place du sport à l'école ?* (Ministère de l'éducation nationale, mai 2011) http://media.education.gouv.fr/file/2011/71/7/Rapport-UNSS_194717.pdf

Dans le cadre de la déclinaison de la convention cadre entre le CNOSF/MEN du 25 mai 2010, 19 fédérations ont signées des conventions avec le MEN/USEP/UNSS. Des ressources documentaires ont été développées, en particulier sur les valeurs de l'olympisme EPS, sport et olympisme, fiches pédagogiques à destination des professeurs de collèges et lycées.



7. Sport scolaire et périscolaire

La réforme des rythmes éducatifs (périscolaire) est un enjeu stratégique pour la rentrée 2014 et les suivantes

La réforme des rythmes scolaires induit une réforme profonde du temps périscolaire, dont la vocation éducative est réaffirmée. Chaque collectivité est amenée, une fois l'emploi du temps scolaire défini, à proposer un contenu pour l'accueil du matin, la pause méridienne ou la fin d'après-midi.

Cela signifie que les pratiques sportives dans le temps périscolaire viendront en complémentarité des activités physiques et sportives dans le temps scolaire.

La réforme des rythmes scolaires avec la mise en place des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) repositionne le rôle des collectivités territoriales, et ouvre de nouvelles perspectives pour le développement du sport dans le secteur primaire.

Or à ce jour 15 % des collectivités sont passées à 4 jours ½ et appliquent donc la réforme des rythmes éducatifs. Sur ces 5400 collectivités, les activités physiques et sportives pèsent 30 % des activités proposées.

L'encadrement mis en place dans le cadre périscolaire constitue un facteur de qualité essentiel pour ces activités. Les collectivités sont à la recherche de solutions leur permettant de mobiliser les acteurs locaux, et de recruter des éducateurs et/ou animateurs qualifiés, ou de former leurs équipes. Il s'agit pour elles de promouvoir un encadrement de qualité dans un cadre budgétaire contraint.

Quel que soit le mode d'accueil choisi, les communes peuvent faire appel à une large diversité d'intervenants relevant de différents régimes

salariés, voire bénévoles, mais devant, dans tous les cas, posséder les qualifications requises par la réglementation en fonction des activités physiques ou sportives, de leurs conditions d'exercice et du type d'accueil considéré (accueil collectif de mineurs).

Deux stratégies se dégagent concernant ces 3 (ou 4) heures hebdomadaires qui viennent s'ajouter, suite à la réforme des temps éducatifs, aux heures d'accueil le matin (souvent 1 heure), puis le temps méridien (minimum 1h30) et l'accueil périscolaire de fin d'après-midi (environ 2 heures) :

- faire appel à des animateurs occasionnels supplémentaires pour venir en aide aux personnels déjà présents,
- ou recruter des animateurs sur des emplois pérennes, notamment aidés (emplois d'avenir).

On privilégiera la deuxième solution au final moins onéreuse et permettant de professionnaliser son encadrement. Attention les besoins sont à temps partiel, il faut donc penser à la solution de l'emploi mutualisé et en particulier aux groupements d'employeurs qui permettent de mutualiser les besoins des associations et des collectivités territoriales.

Pour aller plus loin :

http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/GuidePeriscolaire_web-2.pdf

<http://www.avise.org/spip.php?rubrique487>

<http://www.sports.gouv.fr/organisation/publication-chiffres-cles/Toutes-les-publications-10217/article/Guide-pratique-Accompagner-les-groupements-d-employeurs-associatifs>

Cinq priorités pour le sport Rennais

Les écologistes portent une politique sportive spécifique, qui favorise le sport pour tous (et notamment pour toutes), le sport comme outil d'éducation populaire, le contact avec la nature, la reconquête de l'espace public, le renforcement des solidarités et des liens entre générations, la santé...

Le sport n'est pas bon en soi, il est aussi victime de certaines dérives (dopage, sexisme, paris truqués...). Ainsi, comme le rappelait Roger Bambuck, athlète et secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports sous le gouvernement Rocard : « le sport est éminemment politique car il est un choix de liberté et de comportement ». En tant qu'écologistes, nous considérons donc le sport d'abord et surtout comme un outil d'intégration, d'éducation, d'apprentissage de la citoyenneté. Il peut favoriser l'épanouissement et l'amusement, apprendre l'altérité. Il est un vecteur d'émancipation individuelle et collective. Ainsi, si le sport professionnel et le sport spectacle ont toute leur place dans notre ville, ils ne doivent pas prendre le pas sur le sport pour tous. Nous refusons aussi qu'il grève les finances publiques ou absorbe l'essentiel des budgets consacrés au sport.

Le sport, est aussi un formidable outil des politiques de santé publique. A condition qu'il soit placé au coeur de « la vie sociale » et qu'il imprègne les différentes politiques locales, telles les politiques de déplacements – en favorisant notamment les mobilités actives (marche, vélo...) – de santé ou encore d'environnement.

La priorité des écologistes rennais en matière de sport consiste donc à privilégier :

* **Le sport pour toutes et tous**

Afin de combattre l'exclusion sociale, de faciliter l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes à responsabilités, de développer le handisport ou le sport pour les athlètes handicapés.

* **Les sports de toutes et tous**

Pour que toutes les pratiques sportives trouvent leur place dans notre ville.

* **Le sports comme outil d'éducation populaire et de santé publique**

Pour que les temps consacrés aux activités sportives soient aussi des temps d'éducation, d'apprentissage citoyen ou l'occasion d'une première implication des jeunes dans la vie associative.

* **L'intégration du développement durable dans les politiques sportives**

Pour que le sport prenne toute sa part à la protection de l'environnement.

* **Adapter, optimiser et développer les infrastructures sportives**

Pour répondre aux besoins des rennais et Rennaises en matière de pratiques sportives.

Cinq priorités pour le sport Rennais



Cinq priorités pour le sport Rennais

1. Le sport pour tous

L'accès au sport ne doit pas être une source de discrimination. Le sport pour tous doit être favorisé. Nous voulons permettre aux familles et personnes modestes de pratiquer un ou des sports. Aucun enfant ne doit être privé d'une activité sportive pour des raisons financières.

Nous voulons favoriser l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes à responsabilité. Car dans le sport aussi les inégalités hommes-femmes sont inacceptables.

Enfin, nous devons faire en sorte que les personnes en situation de handicap qui le souhaitent, et particulièrement les plus jeunes, puissent pratiquer un sport dans le club de leur quartier ou à l'école.

Nos engagements :

- Des tarifs qui permettent l'accès au sport pour tous. Nous voulons étudier la possibilité que le tarif des licences puisse être calculé en fonction des revenus de la famille (quotient familial). Le club ou l'association récupère ensuite auprès du CCAS la différence. Nous reconduirons, le dispositif d'aide ("sortir"). Il sera complété par un appel à projets pour créer une bourse d'échange pour le matériel individuel souvent cher pour les familles.
- Allez les filles ! L'accès des femmes aux pratiques sportives doit être favorisé. Les critères de subventions seront revus afin d'accompagner les clubs qui développent des sections féminines ou qui intègrent des femmes dans la gestion de la structure.
- Favoriser l'accès au sport aux personnes en situation de handicap. Pour cela, il est nécessaire de revoir l'accessibilité handicapés sur l'ensemble des installations, pour permettre une pratique sportive dans toutes les disciplines. Il est aussi indispensable de soutenir les filières handisport qui voient le jour à Rennes.

2. Le sport de tous

Depuis les années 1980, de nouvelles pratiques sportives se développent. Ces pratiques sportives libres ou auto-organisées (course, marche, roller...) font évoluer la perception de l'activité sportive : du sport compétition on passe au sport de loisir ou de santé. Ces pratiques sportives s'effectuent souvent hors-club et doivent être accompagnées pour que toutes les pratiques sportives trouvent leur place.

Nos engagements :

- Améliorer l'accessibilité des installations sportives . En augmentant l'amplitude des horaires d'ouvertures au publics. En permettant l'accès libre à certains équipements sportifs (ex : gymnase d'école...). En augmentant le nombre de terrain synthétique sur Rennes et dans le quartier, pour permettre la pratique du sport en toute saison.
- La ville comme terrain de jeu. Il est nécessaire de poursuivre les aménagements extérieurs pour faciliter la pratique du sport spontanée, individuelle ou collective tels les équipements sportifs (rameur, abdominaux, etc.) installés sur la promenade des *Bonnets rouges*. De la même manière, l'utilisation ponctuelle (par exemple le dimanche) de places ou rues pour les dédier à la pratique sportive sera développée. L'extension du réseau cyclable et chemin piétonnier favorisera aussi une pratique sportive quotidienne.

Cinq priorités pour le sport Rennais

3. Le sport, outil d'éducation populaire

À travers le sport nous souhaitons favoriser les actions en faveur de l'intégration, de l'éducation, de l'apprentissage à la citoyenneté.

À travers le sport nous souhaitons aussi favoriser les actions en faveur de la santé.

Nos engagements :

- Créer un dispositif « sport sur ordonnance ». En partenariat avec l'Agence régionale de santé et le régime local d'assurance-maladie, ce dispositif vise à inciter les malades à faire du sport, en leur donnant accès gratuitement et sur ordonnance d'un médecin à certaines activités (marche en club, vélo, natation, gymnastique douce...). Les participants sont encadrés un éducateur sportif. Starsbourg expérimente depuis novembre 2012 ce dispositif. Plus de 300 patients traités pour obésité, diabète ou cancer en ont déjà bénéficié.
- Des éducateurs sportifs dans les écoles et les quartiers. Pour que le sport soit aussi un temps d'éducation, nous souhaitons poursuivre la mise en place d'éducateur sportif dans les écoles et à disposition des clubs des quartiers. Nous proposerons aussi aux gardiens d'installations sportives des formations à l'encadrement et à la médiation.
- Des écoles multisports. Nous encouragerons le développement des écoles multisports. En permettant aux jeunes enfants de 4 à 12 ans de pratiquer toute l'année une multitude d'activités les écoles multisports ont vocation à promouvoir la découverte sportive dans les quartiers. La mise en oeuvre des rythmes scolaires ouvrent aussi de nombreuses opportunités pour le développement des pratiques sportives auprès des jeunes.
- Impliquer les jeunes dans l'encadrement, et la vie associative. Parce que l'investissement au sein d'une association sportive est un formidable outil de formation citoyenne, de responsabilisation mais aussi

d'apprentissage de la gestion d'une équipe ou d'une structure, nous favoriserons les clubs qui mènent une politique d'implication des jeunes dans la vie du club.

- Une meilleure transparence des subventions octroyées. Les critères seront revus afin de favoriser les clubs qui portent un véritable projet associatif et d'intérêt général. Certaines subventions au club professionnels, qui ne relèvent pas de la politique sportive à proprement parlé, seront reversées sur le budget communication.

4. Le développement durable dans les politiques sportives

Le sport à lui aussi toute sa part à jouer dans la protection de l'environnement. A travers les événements sportifs ou encore la sensibilisation des jeunes à l'environnement de nombreuses actions sont possibles pour mieux protéger notre planète. Le mouvement sportif rennais dans son ensemble sera ainsi incité à développer des pratiques responsables d'un point de vue environnemental et social.

Nos engagements :

- Une charte du sport rennais pour le développement durable. Elle sera élaborée en partenariat avec le mouvement sportif, sur la base de la « charte du sport français pour le développement durable ». Les aides seront ensuite conditionnées aux points figurant dans cette charte.
- Des manifestations sportives exemplaires. Les organisateurs de manifestations sportives seront accompagnés pour limiter leur empreinte écologique (déplacements, traitement de déchets...).
- Former au développement durable. Les animateurs de club pourront bénéficier de formations au développement durable. Les clubs initiant des actions en faveur du développement durable auprès des jeunes seront aidés.

Cinq priorités pour le sport Rennais

5. Adapter, optimiser et développer les infrastructures sportives

Rennes est sous-dôtée en gymnases et complexes sportifs de façon criante. Ces manques sont d'autant plus inacceptables que la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré va bientôt accroître la demande sportive. Il convient de proposer une politique de ré-équipement à 15-20 ans pour rattraper ce retard qui pèse lourdement pour tous les bénévoles d'associations sportives.

Nos engagements :

- Rénover les équipements. Par la mise en place d'un plan pluri-annuel de rénovation des équipements. Toute rénovation respectera un cahier des charges qui inclura l'utilisation d'écomatériaux, une bonne isolation et la production d'énergies renouvelables.
- Étudier la création d'une nouvelle piscine. De manière à disposer d'une piscine pour environ 40 000 habitants, il est nécessaire de construire une nouvelle piscine à Rennes. Elle devra être écologique. Une implantation dans le secteur du Blosne/Poterie, à proximité d'installations sportives existantes, des transports en commun et d'un réseau de chaleur (pour chauffer l'eau de la piscine) semble pertinent et est à étudier.
- Favoriser la mutualisation des équipements de proximité avec toutes les communes de Rennes-Métropole. Envisager la création de nouveaux équipements de façon concerté à l'échelle de l'agglomération afin de mutualiser les coûts et d'optimiser l'utilisation des infrastructures.



Les enjeux sportifs à Pontivy

(Morbihan, 14 000 habitants)

Introduction

La Bretagne, et plus particulièrement le Morbihan, sont très attachés au sport, notamment au vélo et au football. Notre département compte quantité de clubs et de licenciés, surtout si on les compare au nombre d'habitants.

Il faut donc impérativement lors de toute élection locale porter un effort tout particulier dans ce domaine, tant au niveau des adhérents, des clubs, de l'encadrement, que des équipements et installations sportives. Un élu EELV au conseil régional se posait la question de voter ou non une subvention pour le passage du Tour de France en 2012 sans mesurer l'impact négatif que représenterait un refus de voter cette aide, même si c'était donner de l'argent à une entreprise privée – la société du Tour de France – qui fait de gros profits !

Par ailleurs, le sport féminin est encore trop souvent négligé et fait l'objet de nombreuses discriminations : accès difficile, manque de structures sportives, mise à disposition d'équipements et d'installations de piètre qualité avec priorité donnée au sport masculin pour l'occupation des créneaux horaires...

Enfin, il est important de rénover, d'aménager et de créer les équipements et installations sportives qui, comme c'est le cas à Pontivy, sont vétustes, posent des problèmes de sécurité ou mériteraient d'être agrandis.

1. Accès à une éducation populaire et sportive

Comme pour la culture, le sport ne doit pas être réservé à un petit nombre de privilégiés. Il doit permettre via des pass ou des aides de donner à tous les Pontivyens un accès à la pratique du sport de leur choix.

La gratuité de la licence pour les plus pauvres, les chômeurs, les étudiants voire les retraités aux faibles revenus, peuvent être des arguments forts de campagne même si des aides existent déjà au niveau Conseil Territorial et Régional permettant surtout l'achat de matériel.

Le prix moyen annuel d'une licence est de 40 à 80 euros suivant les sports. Si on chiffre cette aide en fonction des critères énoncés précédemment, et en partant sur 2800 pratiquants - 20 % de la population, chiffre à vérifier -, la part de ceux qui bénéficieraient de la gratuité pourrait être estimée à 1200. Par ailleurs, les familles nombreuses ne répondant pas aux critères pourraient quand même bénéficier d'une réduction du prix de la licence pour le second enfant inscrit (50 %) et de la gratuité pour le troisième. Le coût total pour la municipalité serait d'environ 80 000 euros, mais ce serait un signal fort en faveur d'une grande partie des électeurs concernés directement ou indirectement par cette mesure.

Par ailleurs, on pourrait même envisager une partie du financement de cette mesure par une taxe locale payée par les entreprises (taxe « participation au sport pour tous » de 0.1 à 0.2 % sur le CA), déductible du montant du sponsoring des entreprises aux clubs locaux... Cela montrerait la solidarité des entrepreneurs avec les sportifs et l'effort de la mairie en matière de sports.

Les enjeux sportifs à Pontivy

2. Clubs

Les associations sportives ou clubs constituent le socle de l'organisation du sport dans chaque commune. Ils sont très souvent intégrés à un omnisports avec des sections sportives ou indépendantes, le tout sous la coupe d'un OMS (Office municipal des sports).

En dehors des équipements prêtés par la commune, qui constituent un avantage matériel important, les associations ont besoin de financements pour le fonctionnement de leurs activités.

Les clubs bénéficient de subventions du Conseil Territorial, du CNDS et d'autres aides des fédérations pour l'organisation d'évènements. Sous forme de dotations en matériel, ces clubs bénéficient en outre du sponsoring d'entreprises locales et d'aides et subventions de la mairie.

Il est préférable que ces subventions portent plus sur des aides matérielles que financières. Par exemple, prévoir une mise à disposition gratuite des cars municipaux plus importante pour les déplacements. La mise à disposition des minibus (propres?) par la Mairie seule ou la mairie en partenariat avec les clubs (achats groupés) est essentielle pour le bon fonctionnement des clubs. En outre, ces mêmes minibus pourraient être utilisés toute la semaine, et pas uniquement les WE, pour transporter non seulement les sportifs mais aussi les écoliers, les personnes âgées ou isolées. Les budgets accordés par les fédérations pour l'octroi de minibus étant pour l'instant faibles.

Enfin, une enveloppe financière est toujours nécessaire pour l'achat de matériel. On pourrait trouver une synergie entre clubs ou de l'Office Municipal des Sports (OMS). Les critères ne doivent pas seulement prendre en compte le nombre de licenciés et le niveau de compétition mais aussi l'accueil des associations, la qualité de la formation et le côté éducatif, la pratique loisirs en dehors de la partie compétition. Un contrôle indispensable en cette période de dérives des finances des clubs sportifs, pourrait être effectué par l'OMS.

Les clubs doivent pouvoir accéder à des salles de réunion et bénéficier de locaux individuels pour y installer leurs sièges administratifs et leurs services techniques. Et, si possible, profiter d'un endroit convivial – *clubhouse* ou simple local – pour recevoir leurs adhérents et aussi parfois leurs visiteurs.

Actuellement, certains clubs bénéficient de structures plus ou moins spacieuses à cet égard mais il est souhaitable que tous puissent accéder à ces locaux en tenant compte aussi du nombre d'adhérents. A Pontivy, des salles sont mises à disposition au sein de la « Maison de la solidarité et des associations » qui bénéficient aux associations ayant surtout un but social et sociétal. Compte tenu des nombreux bâtiments vides de la ville, on pourrait envisager soit d'agrandir la Maison des sports actuelle, soit de créer une Maison des sports, dans les locaux de bâtiments vides de l'ancien hôpital par exemple, qui abriterait tous les clubs et sections sportives qui le souhaiteraient.

2 bis. Office municipal des Sports

C'est l'interface incontournable entre la mairie et les associations sportives. C'est le dépositaire du budget des sports de la ville. Ce rouage dédié, essentiel entre la mairie et les clubs, facilite le contrôle des élu/es – qui peuvent intégrer l'OMS en tant que président, vice-président ou membre représentatif de la municipalité – sur les finances des clubs tout en laissant à ceux-ci un maximum d'autonomie. Son rôle de coordinateur-répartiteur va de la distribution des aides, financières ou matérielles, à la gestion des plannings et créneaux horaires d'occupations des installations sportives et locaux (salles de réunions, *clubhouses*). L'OMS s'occupe par ailleurs de l'organisation des manifestations omnisports (fête du sport, forum des associations) et contribue à la mise en place des évènements unisports en coordination avec les clubs.

Les enjeux sportifs à Pontivy

3. Encadrement et éducation

Autre point important, l'effort sur l'encadrement des jeunes sportifs. Très souvent, les associations trichent pour payer leurs éducateurs car elles n'ont pas les moyens financiers pour le faire (indemnités de transports, de prime de matches, ...)

Jusqu'au jour où un contrôle de la direction départementale des sports, l'inspection du travail et de l'URSSAF conduit les dirigeants à payer des amendes conséquentes - comme ce fut le cas pour divers clubs bretons - au titre de sanctions financières et administratives pour non-respect de la législation.

Il est donc impératif et notamment dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, que soient détachés des professeurs de sports - en accord avec le rectorat - dans les clubs dans le cadre des activités extra-scolaires ou bien des éducateurs sportifs diplômés d'un brevet d'Etat, envoyés par la Mairie. Dotés aussi d'un BAFA, la Mairie fait déjà appel à eux au titre d'animateur de CLSH et d'activités sportives ou de plein air.

En fonction du nombre de licenciés mais aussi de l'objet éducatif et populaire, chaque club pourrait se voir attribuer un ou plusieurs éducateurs. Cela constituerait un avantage non négligeable pour le club. Par ailleurs, et en toute légalité, le club pourrait ainsi embaucher et faire rémunérer des éducateurs diplômés d'Etat par l'Omnisports ou O.M.S.

4. Équipements et installations sportives

La ville compte en effet de nombreuses installations sportives dont certaines sont peut-être sur-utilisées, d'autres sous ou mal utilisées, quelques-unes en mauvais état, vétustes ou inadaptées ou ne correspondant plus aux normes définies par les fédérations, avec parfois des risques au niveau hygiène et santé.

Il est important de faire un audit de l'ensemble des équipements et installations sportives de la ville avec les associations, plus particulièrement sur l'état et l'occupation des équipements utilisés par les clubs.

Mutualiser les équipements au niveau des communes de la communauté comme par exemple l'investissement dans un terrain synthétique (indispensable en hiver et en fonction des intempéries)

Il convient aussi de faire un audit avec un cabinet spécialisé dans la sécurité et les spécialistes des installations des ligues sportives pour vérifier si toutes les conditions sont réunies pour une pratique non seulement sans risque pour les pratiquants et le public mais également si les normes exigées par chaque activité sont bien respectées, conformes aux réglementations des fédérations sportives.

Il faut, en outre privilégier et multiplier les infrastructures multisports de proximité partout où il existe une concentration de population en construisant des espaces réduits (20 x35 M environ) où la pratique de plusieurs sports est possible avec l'installation de petits buts, de panneaux de basket (football, football à 5, basket, handball). Sans oublier les pistes de skate, de cross etc.

En ce qui concerne le vélo, la grande innovation, en dehors des pistes cyclables à multiplier partout où cela est possible, serait de construire un circuit comme cela existe dans les grandes villes autour par exemple d'un hippodrome où les cyclistes loisirs et les amateurs licenciés pourraient tourner 24h sur 24 ! Une piste autour donc d'un hippodrome ou un bois, une forêt ou autre d'une longueur idéale de deux à trois kilomètres de la largeur d'une route double-sens. Ce circuit éviterait aux pratiquants d'aller s'entraîner sur des routes dangereuses. On pourrait même prévoir une allée en bordure pour les marcheurs. Le coût serait moindre et pourrait être pris en charge par la communauté de communes.

Les enjeux sportifs à Pontivy

Il convient aussi d'aider les sports nautiques, très présents en bord de mer et en rivière (aviron, canoë, canoë-kayak, apprentissage à la voile, etc...).

Un effort sur l'accessibilité des infrastructures au handisport est également souhaitable. Ainsi, il est souhaitable de rénover toutes les infrastructures publiques et privées, pour que les accès soient facilités partout pour les handicapés et la pratique du sport pour personnes handicapées.

5. Le sport féminin

Il serait intéressant de connaître la proportion de licenciées sportives filles par rapport aux licenciés garçons à Pontivy. Si j'en juge par le fait qu'aucun des deux grands clubs de football de Pontivy n'a de section féminine - à part quelques jeunes féminines qui évoluent dans l'école de football - le résultat doit être très faible. A quelques dizaines de kilomètres de Pontivy il y a pourtant des équipes féminines dans de plus petites villes (Camors, Bubry, Ploërmel et Loudéac pour les plus près). Il y a donc beaucoup à faire dans ce domaine et nous pourrions nous engager à créer un club féminin.

Comme mesure forte il faudrait proposer une aide de 50 % du prix de la licence par exemple pour toutes les jeunes filles et jeunes femmes qui pratiquent ou souhaitent pratiquer un sport à Pontivy, sans compter celles qui auraient le droit à la gratuité vue leur situation (voir paragraphe 1). En partant sur 60 euros la licence, sachant qu'il y a environ une femme pour trois hommes dans le sport, on ne devrait pas dépasser 500 à 600 licenciées d'où un coût pour la mairie de 20.000 euros maximum. A voir aussi par rapport aux aides existantes.

Conclusion

Le poids des sportifs et de leur famille dans la commune est considérable. Il est utile de rencontrer chacun des clubs et de les inviter à un débat sur le sport pour qu'ils puissent s'exprimer. Il faut s'intéresser à toutes les parties de la vie citoyenne et pas uniquement à certaines couches de la société (chômeurs, retraités ou vieux souvent courtisés).

Un déploiement sans précédent du sport pour toute et tous

Aérer la ville, favoriser l'épanouissement individuel – Paris 2014

Le sport parisien est en friche : derrière les clubs et les tournois clinquants (PSG, Stade français, Roland-Garros, candidature aux JO...), les infrastructures de proximité manquent cruellement pour les 2,3 millions d'habitants de la capitale. Le parc d'équipement est insuffisant et vieillissant, les piscines connaissent de multiples dysfonctionnements. Ces manques sont d'autant plus inacceptables que la réforme des rythmes éducatifs à Paris dans le premier degré va bientôt accroître la demande d'offre sportive.

Malgré les avertissements répétés des écologistes, la Ville s'est enfermée dans une politique de prestige qui grève les finances publiques (démolition-reconstruction du stade Jean Bouin) contredit l'idée métropolitaine d'une mutualisation des équipements (refus de Paris de se séparer de Roland-Garros) et bafoue les valeurs de solidarité, de sobriété et de convivialité constitutives du sport.

Les écologistes portent ainsi une politique radicalement différente, favorisant le sport pour tous (et notamment pour toutes), le contact avec la nature, la reconquête de l'espace public, le renforcement des solidarités locales et des liens entre générations, la respiration d'un air sain, l'amélioration de la santé, la mobilité active (vélo, marche à pied...). En arrêtant de dilapider l'argent public dans le sport business, Paris peut apporter à chacun/e les bienfaits du sport, en proposant des activités de proximité partout dans nos quartiers, et pas seulement aux abords du périphérique.

Malgré certaines dérives (dopage, sexisme, paris truqués...) chacun/e peut aussi trouver plaisir à assister à des compétitions professionnelles ; mais le sport-spectacle ne doit pas, comme il l'a trop fait jusqu'à présent (et dans une municipalité de gauche!) grever les finances publiques, surtout en période de crise.

Les écologistes proposent ainsi :

Un sport responsable au niveau environnemental et énergétique

- ✱ Après l'effort massif mené dans la rénovation thermique des écoles et des logements sociaux, un nouveau plan d'économie d'énergie conforme avec les objectifs du Plan Climat ciblera notamment tous les gymnases et les piscines parisiennes. Partout, les pratiques responsables seront encouragées, par exemple dans un chauffage sobre des gymnases ou par la récupération de la chaleur dégagée par les piscines. Les équipements sportifs seront acteurs du Paris soutenable : jardins urbains sur les toits, végétalisation des murs, déploiement de panneaux photovoltaïques, etc.
- ✱ Des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé. Un bassin naturel sera expérimenté (sur le modèle de Montreuil et de nombreuses villes allemandes). Dans les piscines notamment, les techniques permettant de limiter l'usage du chlore (ozone, électrolyse...) seront généralisées. La patinoire de l'Hôtel de Ville dès 2014 ne sera plus une patinoire classique (énergivore et coûteuse) mais une patinoire composée d'une surface synthétique recyclable.
- ✱ Le sport prendra toute sa part dans la reconquête de la nature et de l'espace public à Paris. Après le réaménagement des berges de Seine où des espaces sportifs sont déjà prévus, les

Un déploiement sans précédent du sport pour toute et tous

écologistes proposeront notamment :

- La conversion progressive de la rive droite des berges à d'autres espaces de respiration et de loisirs. A terme, l'objectif doit être de constituer un circuit de promenade, de jogging / parcours de santé, de glisse et de vélo le long des berges et dans le centre de Paris.
- Un parcours de randonnée avec exercices physiques sur la Petite Ceinture joignant les deux bois. Y seront aussi développés des aménagements légers et saisonniers, en concertation avec les habitant/es.
- La piétonisation d'au moins 10 rues actuellement dédiées à l'automobile et peu passantes pour les convertir aux loisirs et aux sports (badminton, jeux d'échecs, pétanque, basket, street golf...). De la même manière, l'utilisation ponctuelle (dimanche) de places pour les dédier à la pratique sportive sera développée.

Faire de Paris une capitale du vélo

- * Développer la pratique du vélo dans les espaces verts suffisamment vastes
- * Développer, à tous âges, des stages de formation au vélo
- * Augmenter l'espace cycliste : quartiers piétonnés, zones 30, continuités cyclables, accessibilité des grandes places de Paris et des portes de la capitale. Poursuivre l'implantation d'aménagements locaux (arceaux, vélo-stations)
- * Aménager résolument la rue pour sortir du tout-automobile: doubles sens cyclables, pistes protégées, tourne-à-droite, etc.

- * Promouvoir la communication et les partenariats associatifs (nouveaux ateliers vélos, animations...), développer des campagnes de promotion de la pratique cycliste, mettre en place des états généraux annuels du vélo à Paris
- * Expérimenter quelques stations Vélib' électrique dans les quartiers surélevés

Penser (enfin !) le sport à l'échelle métropolitaine

- * Mettre un terme définitif à la politique des grands équipements sans concertation métropolitaine (ex. de Jean Bouin dans le rugby)
- * Accepter de céder certains événements de prestige à nos voisins (Roland-Garros...)
- * Mettre en place des Nuits du sport gratuites ouvertes à la métropole et utilisant ponctuellement les établissements scolaires
- * Favoriser la mutualisation des équipements de proximité avec toutes les communes riveraines. Réfléchir de manière concertée aux nouveaux équipements réalisés
- * Favoriser les sorties sportives en Ile-de-France le lundi après-midi à l'école primaire (grâce à la sortie des cours à 15 heures liée à la réforme des rythmes éducatifs) -> aviron, ballade en forêts, etc.

Un déploiement sans précédent du sport pour toute et tous

Lutter résolument contre toutes les discriminations

- * Entreprendre une politique volontariste auprès des universités pour favoriser la pratique sportive des étudiants
- * Accueillir les grands événements internationaux sobres, conviviaux et porteurs de sens : Gay games 2018, grands événements du sport féminin (notamment dans les disciplines peu soumises à la marchandisation), rendez-vous internationaux du handisport, etc.
- * Sensibiliser tous les acteurs (élu/es, personnels, parents, enfants...) à la pratique du handisport : une offre relativement importante est déjà disponible ! Renforcer aussi l'accessibilité des équipements déjà disponibles, pour tous les types de handicap.
- * Dans les nouveaux aménagements, favoriser prioritairement la pratique féminine en développant les disciplines favorisant la mixité de genre
- * Soutenir la pratique encadrée dans les espaces verts et les jardins en privilégiant les disciplines de préférence féminines et peu impactantes: taï chi, zumba, danse sportive, capoeira, gym, parcours santé...
- * Lutter contre l'accaparement de l'espace public par les garçons en proposant au moins un lieu parisien du sport dédié à la pratique féminine
- * Favoriser, en journée la pratique cumulée et mêlée des scolaires et des seniors dans les équipements publics

Moins de prestige, plus de sobriété

- * La politique de surenchère dans les grands équipements est terminée: en particulier, pour le basket et le hand (PSG), une occupation de Bercy (modernisée dès 2015) devra être envisagée pour les compétitions européennes
- * Charlety, vétuste et sous-occupé devra être repensé pour devenir un haut-lieu du sport pour tous
- * Créer une maison parisienne du sport (hauteur modérée) mixant les activités dans un véritable lieu de vie. En sous-sol : une piscine
- * Investir les hippodromes pour y développer encore les pratiques amateurs variées hors des temps de course
- * Geler la hausse des coûts de location des équipements pour les associations
- * Rapporter les subventions globales au sport professionnel à la hauteur de celles fléchées sur le sport amateur, en couplant toute subvention d'une Convention d'objectifs précise pour encourager le rôle éducatif et social du sport
- * Supprimer la subvention au PSG et à sa fondation
- * Soutenir la candidature de Paris aux Gay Games 2018 mais refuser de candidater aux JO 2024: le plaisir du sport ne doit pas grever les finances publiques ni cautionner une avalanche de publicité et de sponsors
- * Mettre fin aux concessions privées dans les bois et mettre les équipements sportifs au service de tous
- * Poursuivre l'opposition à l'extension de Roland-Garros sur le jardin des serres d'Auteuil en soutenant le projet alternatif de recouvrement partiel de l'A13

Un déploiement sans précédent du sport pour toute et tous

Moins de prestige, plus de sobriété (suite)

- * Veiller à la rénovation raisonnable du Parc des Princes : assurer sa pérennité (QSI a songé à le démolir pour le reconstruire...) mais veiller aussi à ce que l'agrandissement demeure raisonnable pour ne pas aggraver les problèmes de transports / stationnement et d'éviction du sport de proximité
- * Poursuivre et renforcer les investissements (réhabilitation, création) dans les équipements sportifs de proximité, en utilisant notamment les crédits retrouvés du sport professionnel
- * Rompre avec la logique actuel de guichet pour les diverses subventions et favoriser une approche transversale afin que les différents acteurs concernés (notamment les services de la Ville dédiés au sport, les clubs amateurs, les clubs professionnels et le secteur périscolaire) travaillent véritablement en synergie et complémentarité
- * Organiser dès le début de la mandature des "Etats généraux du sport à Paris" rassemblant tous les acteurs concernés pour véritablement proposer un service communal du sport ouvert à tous et de qualité.

10 propositions pour le tourisme à Paris

Contexte

1^{re} activité économique : Paris est la première destination touristique mondiale. Cette situation représente un atout exceptionnel pour l'économie parisienne mais également pour ses habitants. Souvent mal perçu, le tourisme représente 300 000 emplois directs et indirects non délocalisables et pèse 14 milliards d'€ de chiffre d'affaires global ! Il s'agit de la principale activité économique de la capitale, générant l'activité de plus de 15 000 entreprises et 350 millions d'€ d'investissements. Enfin, le tourisme rapporte directement 39.5 millions d'€ à la Ville.

- 300 000 emplois directs et indirects non délocalisables
- 1^{re} activité économique de la capitale générant de l'activité pour plus de 15 000 entreprises et 350 M€ investissement
- 39,5 M€ à la ville
- Un atout exceptionnel pour les Parisien(nE)s

Au-delà de l'impact économique non négligeable aussi bien en termes d'emplois que de recettes, le tourisme est également une chance pour au moins deux raisons :

- * Le tourisme rend possible des milliers de projets : culturel, de loisirs, d'animation et le développement de commerces. C'est particulièrement vrai dans le domaine culturel. La qualité des programmations mais également des monuments historiques, des musées etc. est très largement financée grâce au tourisme.
- * Le tourisme a également un rôle social et éducatif. Il permet aux habitants de s'ouvrir sur le monde et à l'altérité.

Enjeux

Les Enjeux à 2020

Actuellement et pour les dix prochaines années, le tourisme mondial connaît de fortes mutations qui sont autant de défis à relever pour Paris.

- * L'accroissement sans précédent des flux touristiques mondiaux : Paris et sa Région doivent se préparer à recevoir annuellement environ 10 millions de touristes supplémentaires à l'horizon 2020, dépassant ainsi les 40 millions touristes annuels pour Paris Île-de-France. Ces « nouveaux touristes » seront essentiellement natifs des pays émergents.
- * L'intensification de la concurrence mondiale liée notamment à l'émergence de nouvelles destinations (Bangkok, Doha, Berlin, etc.) mais également à des destinations très dynamique (Londres, New York, Barcelone, etc.). Dimension non négligeable, le segment des clientèles affaires devient de plus en plus concurrentiel et Paris perd des parts de marché.
- * Une évolution du comportement des consommateurs et des pratiques : bien-être, écotourisme, « tourisme responsable ».
- * La révolution des NTIC a bouleversé les pratiques commerciales en favorisant le regroupement et la mise en réseau d'une offre atomisée, avec l'apparition de nouveaux modes d'information et de réservation...

10 propositions pour le tourisme à Paris

- * De nouvelles stratégies d'entreprises :
 - Le développement des PPP.
 - Remise en cause du portage des actifs (programme de vente des murs à des foncières immobilières) ce qui change le financement des investissements. Apparition de nouveaux acteurs : foncières et fonds d'investissements.
 - Recherche d'une utilisation optimale des équipements (villages de vacances ou résidence de tourisme), avec la mise en place de prestations à destination des clientèles de séminaires sur les périodes creuses d'activité.
 - Reprise en main de la commercialisation pour limiter l'action des « Online Travel Agencies » dont les commissions ont tendance à s'accroître (Booking / Trip Advisor).
 - Investir pour mieux répondre aux exigences des consommateurs. Cela passe par des investissements matériels (rénovation et développement de nouveaux produits, nouvelles technologies, le multi langues / réservation en ligne / réservation de dernière minute / positionnement géographique des visiteurs)) et des investissements immatériels (R&D, développement des marques, formation du personnel...)
 - Prise en considération de nouvelles dispositions stratégiques (développement durable / accessibilité) pour moderniser l'offre et répondre aux nouvelles contraintes réglementaires – Loi Handicap 2015 par exemple). Cette dernière question n'est d'ailleurs pas sans interroger à Paris car elle pose directement la question du financement de la mise aux normes et de la montée en gamme des équipements touristiques, particulièrement dans l'hôtellerie.

- * D'une manière générale de nouvelles attentes des consommateurs de plus en plus exigeants sur la qualité et le contenu de l'offre touristique elle-même.

Les difficultés posées

- * La première d'entre elle constitue les fortes émissions de CO2 puisque le secteur touristique générerait près du 1/3 des « émissions économiques » en Île-de-France liées principalement aux transports aériens. Or, on constate que les prévisions de trafic sont en forte augmentation pour les années qui viennent.
- * La cohabitation entre les habitants et les touristes. Autant il est nécessaire de renforcer la qualité de l'accueil, autant il faut trouver des solutions pour permettre une meilleure cohabitation et éviter le phénomène de saturation aussi bien dans les équipements touristiques et culturels que dans les transports.
- * La saturation de l'offre. Chacun peut la constater quotidiennement ! De plus, cette question se pose également pour l'hébergement puisque l'on estime le besoin en chambres à 20000 pour les dix prochaines années.
- * L'utilisation de la Taxe de séjours. Cette taxe est normalement affectée. Or on peut constater que le budget du tourisme de la Ville n'est pas de 40 millions d'€, mais simplement d'environ 12 millions d'€ de subvention d'investissement pour l'OTCP et probablement moins d'1 million d'€ de frais de fonctionnement du cabinet de l'adjoint au Maire ; un seul agent de la Ville est dédié au tourisme. Néanmoins, la Ville intervient également sur des opérations ponctuelles d'aménagement touristique. Exemple : la ZAC Pajol, création d'une Auberge de Jeunesse.

10 propositions pour le tourisme à Paris

Propositions

Fort de ce constat, il est évident que la politique des écologistes doit se concentrer sur 2 axes forts : la conversion écologique du secteur touristique et l'amélioration des conditions d'accueil, à l'instar de la Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs votée à l'unanimité par l'Assemblée régionale en novembre 2011.

Paris, 1^{re} destination mondiale durable et responsable

1. Constituer au sein des services de la Ville une direction du tourisme qui sera la cheville ouvrière d'une politique forte piloté(E) par un(E) Maire adjoint(E) dédié(E) du tourisme.

Elle aurait notamment pour rôle d'établir une stratégie parisienne de développement touristique durable, d'établir un plan d'actions à 5 ans et de piloter les outils opérationnels en lien avec les acteurs existants : OTCP, Région, CRT, CDT, Atout France.

2. Afin de lutter contre les émissions de GES, trois actions peuvent être lancées.

- Développer une politique de promotion concentrée sur les destinations de proximité (accessibles en TGV/train).

Aujourd'hui, l'OTCP mène des campagnes principalement en direction des « cibles lointaines » (pays émergents accessibles uniquement par voies aériennes). Il ne s'agit en aucun cas d'empêcher ces visiteurs de venir à Paris mais cela aurait au moins le mérite de la cohérence face à l'ambition écologique !

- Utiliser une partie de la manne financière que représente la Taxe de séjour par ex : 10 ou 15 millions d'€ pour financer un fonds de compensation des émissions GES.

Cela pourrait être une proposition forte de notre candidat.

- Avoir une politique de soutien aux investissements touristiques durable.

D'une manière générale, il est nécessaire que la Ville amplifie les incitations pour la conversion de l'offre touristique durable : en investissant dans les équipements HQE, en soutenant les démarches de rénovation thermique et de labellisation (BBC énergies, ecolabel européen, etc.) développement des labels (eco label européen) d'une offre d'hébergement à destination des clientèles jeunes et familles. C'est particulièrement vrai pour les Auberges de Jeunesse ; le besoin estimé est de 4000 lits supplémentaires à l'horizon 2025.

3. Développer l'offre d'hébergement en direction des jeunes et des familles.

Afin de permettre à tous les publics de venir visiter Paris, il convient de soutenir les projets de création d'hébergements à destination des jeunes (les Auberges de jeunesse) et des familles (chambres adaptées pour les accueillir) avec des tarifs abordables. Il est indispensable également de développer une politique de soutien aux projets innovants aussi écologiquement que socialement, pour faire de Paris, la première destination mondiale durable et responsable. Pour le permettre, la Ville devra mettre en œuvre des incitations et soutenir financièrement certains de ces projets.

4. La gouvernance - il conviendra de discuter des différentes actions à mener à l'échelle de la métropole/Région Paris Île-de-France.

Autant il est légitime que la Ville accueille les touristes sur son territoire et organise la communication de proximité sur son offre touristique, autant la Région pourrait s'occuper de la promotion de la destination à l'international, de l'accueil dans les aéroports, de l'accompagnement

10 propositions pour le tourisme à Paris

des professionnels. Par ailleurs, il est évident que la Ville doit avoir une politique d'investissements plus ambitieuse, plus soucieuse de l'impératif écologique et tournée vers l'avenir, pour faire de Paris, certes la première destination mondiale mais également la première destination mondiale durable (et responsable). Bref, en tout cas il s'agit d'un sujet technique qui n'intéresse pas les électeur(rices)s mais il est important.

5. Faire une campagne de sensibilisation sur les attraits du tourisme et sur l'accueil des touristes.

La méconnaissance du poids économique et social du tourisme favorise l'aversion pour ce secteur. Or comme nous l'avons vu, il est prépondérant pour Paris, et pour les Parisien(ne)s...

6. La nécessaire prise en compte du tourisme dans les politiques de transports.

D'une part pour améliorer les trajets des touristes notamment vers les aéroports, y compris le Bourget mais également une réflexion doit être menée sur la cohabitation usagers quotidiens VS touristes. On pourrait imaginer par exemple des Pass à destination des touristes sur des plages horaires spécifiques (ex : 10h-16h puis 20h-1h) avec un tarif spécifique. Aujourd'hui, les transports ne sont appréhendés par le STIF que sous l'angle trajet domicile - travail. Il faudrait y intégrer les dimensions loisirs des parisien(ne)s et des francilien(ne)s. A débattre avec un groupe de travail transports, tout comme la circulation des autocars de tourisme...

7. Renforcer la piétonisation de la capitale et les circulations douces.

Cela permet de fluidifier les transports et renforce l'attractivité de Paris. L'animation du fleuve et des berges sont également un enjeu d'avenir

important pour les parisiens et pour les touristes. On peut par exemple imaginer des projets innovants et écologiques sur la Seine.

8. Continuer à contribuer au droit à des vacances pour toutes les parisiennes et tous les parisiens.

9. Soutenir les professionnels dans la reprise en main de leur commercialisation pour limiter l'action des « Online Travel Agencies ».

En effet, nous aiderons les hôteliers à s'organiser pour limiter l'action des Booking et des Trip Advisor dont les commissions s'accroissent de façon déraisonnable.

10. Développer un tourisme plus solidaire.

Nous renforcerons les associations de Greaterers (parisiennes et parisiens) qui font découvrir bénévolement la ville, ainsi que toutes les actions et pratiques qui participent d'un tourisme plus raisonné, ou dans les arrondissements les moins touristiques (19^e, 20^e notamment).